

## QUESTIONS CFE-CGC

### 1 - Imprimantes multifonction

Les copieurs multifonction en service actuellement sont régulièrement en panne, dans de nombreux secteurs, malgré de fréquentes interventions de maintenance. Leur remplacement est-il envisagé ?

**R - Nous prenons note de votre demande que nous transmettons au chargé d'affaires.**

### 2 - Ambiances de travail

La climatisation du bâtiment 32 est en panne et il n'est pas envisagé de la réparer rapidement. La température intérieure est difficilement supportable lorsque la température extérieure augmente. La CFE-CGC demande à ce que cette installation soit remise en état le plus rapidement possible.

**R - Nous notons votre remarque et ferons les vérifications nécessaires.**

### 3 - Personnel

La prise de congés des détachés ne passe pas par GESTOR et complique ce processus. La CFE-CGC demande que la gestion des présences des détachés passe par GESTOR, comme pour les autres salariés.

**R - Bien que la gestion des congés des détachés dépende de leur société d'origine et que chaque société ait un dispositif de gestion de droit et de prise de congés spécifique, nous demandons au service du personnel d'étudier l'enregistrement d'une absence durant la période de congés. Si cette gestion est possible, l'information sera donnée aux détachés.**

### 4 - Personnel

La remise des médailles du travail doit faire l'objet d'une demande du bénéficiaire. Peut-on envisager un traitement automatique lié à l'ancienneté et au relevé de carrière du salarié, pour l'ensemble du personnel ?

**R - Votre demande n'est pas envisageable, pour les médailles parce que les données d'ancienneté ne suffisent pas à elle seules pour déterminer ces droits, alors qu'elles sont normalement prises en compte pour les cadeaux d'ancienneté.**

### 5 - Questions diverses

### 6- Date de la prochaine réunion

**R - La prochaine réunion aura lieu le 21 juillet 2010 à 9 heures.**

## QUESTIONS CFDT

### 1 - Licenciements

Au mois de janvier de cette année, 2 personnes ont été licenciées. Pour quels motifs ?

**R - Les personnes licenciées étaient en absence non justifiées depuis plusieurs mois.**

### 2 - Demandes de permanence

Combien de demandes de permanence avez-vous reçues à ce jour ? Combien d'entre elles ont été acceptées et combien ont été refusées ?

**R - Demandes validées à ce jour :**

<b>DAC</b>	<b>20</b>
<b>DAF</b>	<b>3</b>
<b>DGO</b>	<b>98</b>
<b>DGP</b>	<b>11</b>
<b>DRH</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>137</b>

### 3 - Organisation de la permanence d'été

Pour la prochaine permanence :

- Est-ce que le service du personnel, qui a la liste des personnes autorisées à faire la permanence, a fait suivre à celles-ci le planning des coupures électriques et informatiques, sans oublier les intérimaires et les sous-traitants ?
- Est-ce que le service du personnel a diffusé à OHMI et OAIM la liste de ces personnes et leurs dates de présence afin de pouvoir les prévenir en cas de coupure non planifiée ?

**R - Les informations pratiques seront diffusées avant la fermeture aux intéressés et aux chargés d'affaires.**

**La liste des personnes assurant la permanence sera transmise au poste de garde afin de traiter ce type d'aléas.**

### 4 - Travaux de réfection pendant la permanence

Par rapport aux dernières réunions DP, combien de travaux prévus pendant cette permanence et lesquels ont depuis été repoussés ? Combien de travaux et pourquoi ont été annulés en tout ou partie ?

**R - Des dizaines d'opérations de maintenance, réfections et travaux neufs sont prévus pendant la permanence. Ils sont d'ampleurs différentes.**

### 5 - Questions habituelles

a- Nombre d'entrées après 9 heures avec retenue sur salaire (sur les 4 dernières semaines, par tranches de 5 minutes)

b- Nombre de sorties après 19 heures (sur les 4 dernières semaines, par tranche de 5 minutes)

- c- Nombre de sorties après 20 heures (sur les 4 dernières semaines, par tranche de 5 minutes)
- d- Depuis la dernière réunion DP, combien y-a-t-il eu de sanctions, lesquelles et pour quels motifs ?

**R - Période concernée :**

**a- Il n'y a pas eu de retenues sur salaire pour des arrivées tardives au-delà de 9 heures.**

**b- c -**

<b>tranche</b>	<b>nbre de sorties &gt; 19h</b>	<b>nbre de sorties &gt; 20h</b>
<b>moins de 5 mns</b>	<b>37</b>	<b>0</b>
<b>entre 6 et 10 mns</b>	<b>18</b>	<b>0</b>
<b>entre 11 et 15 mns</b>	<b>15</b>	<b>0</b>
<b>entre 16 et 20 mns</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
<b>entre 21 et 25 mns</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
<b>entre 26 et 30 mns</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
<b>entre 31 mns et 1 heure</b>	<b>18</b>	<b>0</b>
<b>plus d'1 heure</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>2</b>

**d- Aucune.**

6- Questions diverses

7- Date de la prochaine réunion ?

**R - La prochaine réunion aura lieu le 21 juillet 2010 à 9 heures.**

## QUESTIONS CGT

### 1 - Qualité des réponses

Les représentants de la direction se déclarent souvent incompetents pour apporter les réponses aux questions posées en DP, c'est plus du tiers des réponses qui sont concernées.

Ces réponses sont soit incomplètes, elles renvoient vers d'autres instances, ou elles sont carrément hors sujet.

Est-ce que les représentants de la direction peuvent apporter des réponses claires ?

C'est à dire :

Chaque fois qu'une question commence par «Quand», le personnel est en droit d'obtenir une date (ou au moins un délai).

Chaque fois qu'une question commence par «Combien», c'est un chiffre, et non pas une appréciation personnelle.

Chaque fois qu'une question commence par «Comment», le personnel est en droit d'obtenir une réponse détaillée et argumentée, et non un renvoi vers une autre instance ou un bottage en touche.

Chaque fois qu'une question est détaillée en plusieurs sous-question, le personnel est en droit d'obtenir une réponse par sous-question.

**R - Nous ne souhaitons pas polémiquer autour de vos commentaires dont nous prenons note. Nous constatons simplement que les opérationnels, hiérarchies et chargés d'affaires qui participent à la rédaction des réponses et mettent en œuvre les actions nécessaires s'investissent avec sérieux pour chaque réclamation du personnel remontée.**

## REMUNERATIONS

### 2 - Travailleurs handicapés en ESAT

Le montage des blocs 4D est réalisé par des travailleurs handicapés en Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT, ex CAT). On pourrait légitimement penser que SPS rémunère ces travailleurs de façon tout à fait correcte, compte tenu que :

- ils opèrent sur ce qui fait partie du «cœur de métier»,
- la technicité de leur activité est réelle, et la dextérité est une condition nécessaire,
- l'environnement de travail y est difficile à cause des poussières de carbone,
- ce travail participe aux excellents résultats financiers réalisés par notre entreprise chaque année,
- la communication Safran, encore récemment, souligne l'engagement en faveur des personnes handicapées.

La réalité est toute autre : la décision de sous-traiter cette activité avait été prise uniquement dans le but de diminuer les coûts de production des cols 4D. Nous vous avons alerté en 2006 sur l'exploitation de ces travailleurs SMICARS qui, de plus, ne bénéficiaient d'aucune indemnité de déplacement. Votre réponse était édifiante : «nous nous interdisons toute ingérence dans la gestion des personnels de nos partenaires sous-traitants». C'est considérer ces personnes handicapées comme un sous-prolétariat, car la direction connaît parfaitement le niveau des ressources dont elles disposent (de l'ordre du Smic pour un emploi à plein temps).

Le problème est similaire pour la sous-traitance de la reprographie.

Nous demandons :

- 1°) quelle est aujourd'hui la somme versée par la société pour rémunérer l'activité de tous ces travailleurs ?
- 2°) la direction s'engage-t-elle (sans s'abriter derrière le respect À MINIMA des obligations légales) sur le versement d'une rémunération conséquente, en rapport avec notre grille de salaires ?
- 3°) la direction s'engage-t-elle à proposer à ces personnes handicapées des emplois pérennes et des contrats de travail en CDI ?

**R - Snecma Propulsion Solide n'est pas l'employeur de ces personnes. Il ne s'agit pas de rémunération mais d'achat de prestations de service. Nous achetons une prestation de service et n'avons pas à faire preuve d'ingérence dans la gestion des ressources humaines du prestataire.**

### 3 - Stagiaires

Quelle est la gratification des stagiaires en fonction du niveau d'études ?  
Une grille type existe-t-elle ?

**R - Jusqu'à deux mois de stage, les gratifications sont :**

- stagiaires futurs diplômés Bac +5, la gratification du stage de dernière année (PFE) est comprise entre 750 € et 1 000 € selon l'école du stagiaire,
- stagiaires de niveau Bac +2 à Bac +4, la gratification est comprise entre 250 € et 620 € selon le niveau d'étude préparé,
- stagiaires jusqu'au bac professionnel, la gratification est comprise entre 170 € et 250 € selon la durée du stage et le niveau du diplôme préparé.

**Au-delà de deux mois de stage, le minimum légal s'applique, aucune gratification n'est inférieure à 420 €**

### 4 - Promotions et augmentations individuelles

Combien de promotions sont prévues cette année ?  
De même, combien d'augmentations individuelles prévues ?

**R - Concernant la population non-cadres, la campagne d'augmentation / promotion est en cours de finalisation. Comme les années passées, le taux de promotion devrait s'établir autour de 10 à 12 % et le taux d'augmentation autour de 80 %. Il s'agit d'estimation, la campagne d'AI (augmentations individuelles) / promotions n'étant pas close à la date de votre question. Le bilan des campagnes de juillet et octobre 2010 sera présenté au cours du dernier trimestre 2010 aux délégués syndicaux.**

## EMPLOI

### 5 - Bourse des emplois

Quels postes ouverts sont non pourvus :

- Ouverts de 6 mois à 1 an ?
- Ouverts depuis plus d'1 an ?

Nous vous demandons d'indiquer dans la réponse les références des postes.

Il s'agit de la date effective d'ouverture du poste et non de la date de dernière modification.

**R - Pas d'éléments complémentaires depuis la dernière réunion. A ce jour, 25 postes sont affichés à la bourse des emplois :**  
**- 3 sont ouverts depuis plus de 1 an (B0279, B0244, B5738)**  
**- 4 sont ouverts de 6 mois à 1 an (B0325, B4013, B7001, B7002)**  
**Nous vous invitons à contacter le RRH en charge du recrutement pour les postes pour lesquels vous souhaiteriez plus d'éléments.**

6 - Informations mensuelles habituelles  
 Nous vous demandons de fournir la copie des listes fournies lors de la dernière plénière du CE (entrées - départs, effectifs inscrits, effectifs de gestion, présence du samedi, HS, listes emplois précaires).

**R - Ces informations relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.**  
**Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 3 juin dernier.**  
**Nous vous rappelons que ces informations vous sont transmises tous les mois.**

7- Démissions ATA  
 Combien de salariés ayant démissionné sont encore présents sur le site ?  
 Combien de démissions ont été enregistrées :  
 - en 2010 ?  
 Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :  
 - pour 2010 ?

**R - A ce jour, 27 personnes ont démissionné et sont encore présentes, 17 démissions ont été enregistrées en 2010 et 66 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission.**  
**Environ une quarantaine de démissions ATA a été estimée.**

8 - Démissions autres  
 Parmi les démissions enregistrées cette année, y a-t-il eu des ruptures conventionnelles ?  
 Si oui, combien et quel est l'âge de départ de ces salariés ?

**R - Aucune.**

9 - Forfait jour  
 Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **442**  
 Sur ce nombre :  
 Combien sont sans référence horaire ? **11**  
 Combien sont adhérents au forfait jour ? **256**  
 Combien sont assujettis au régime horaire ? **175**  
 Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**  
 Combien de salariés depuis le début 2010 ont demandé à changer de régime horaire ? **0**  
 - du régime horaire vers le forfait jour ?  
 - du forfait jour vers le régime horaire ?  
 Combien de salariés depuis le début 2010 ont changé de régime horaire ? **9**  
 - du régime horaire vers le forfait jour ? **9**  
 - du forfait jour vers le régime horaire ? **0**  
 Combien de demandes, combien de refus ? **0**

**R -**

- 10 - Embauches ingénieurs et cadres  
 Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 :  
 Combien d'embauches en CDI d'ingénieurs et cadres ? **16**  
 Sur ce nombre :  
 Combien au forfait jour ? **16**  
 Mutés du Groupe ? **8**  
 Embauchés de l'extérieur ? **8**  
 Combien au forfait heures ? **0**  
 Mutés du Groupe ?  
 Embauchés de l'extérieur ?  
 Combien d'embauches en CDD d'ingénieurs et cadres ? **5**  
 Sur ce nombre :  
 Combien au forfait jour ? **0**  
 Combien au forfait heures ? **5**

**R -**

- 11 - Absences sur plage fixe  
 Sur la dernière période de 4 semaines calendaires (en fin de semaine 24), combien de salariés se sont vus retirer de l'argent à cause d'absence sur plage fixe et par plage de temps ?

Plage	Nbre de retenues	Temps total en heures	Nbre de salariés différents
1 à 5 min.	<b>3</b>	<b>8'</b>	<b>2</b>
5 à 10 min.	-	-	-
10 à 15 min.	<b>1</b>	<b>12'</b>	<b>1</b>
15 à 30 min.	<b>8</b>	<b>3h16'</b>	<b>7</b>
+ de 30 min.	<b>28</b>	<b>65h40'</b>	<b>23</b>

R -

- 12 - Absences et retenues sur paie  
Comment peut-on contrôler qu'en cas de retenue sur salaire, le temps correspondant est bien recredité dans Gestor ?
- R - Chaque salarié via sa session Intranet a accès à son compte Gestor. En cas d'incompréhension, le service du personnel pourra apporter des éclaircissements.  
Rappelons que dans Gestor, tous les temps retenus sur paie sont rajoutés au compteur crédit et que les temps payés (heures supplémentaires...) sont déduits.**
- 13 - Précaires et détachés  
Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :  
- sur le mois écoulé ?  
- en cumul sur l'année 2010 ?  
Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :  
- sur le mois écoulé ?  
- en cumul sur l'année 2010 ?
- R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.  
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 3 juin dernier.**
- 14 - Apprentis et stagiaires : nombre  
Combien y a-t-il d'apprentis et de stagiaires au 31 mai 2010 ?  
Fournir le détail par diplôme préparé.
- R - Concernant les apprentis, 13 préparent un diplôme de niveau Bac, 18 un niveau Bac +2/3 et 10 un niveau Bac +5.  
Concernant les stagiaires, cet élément est transmis mensuellement en Comité d'Entreprise. Au 30 avril 2010, 74 stagiaires présents : 39 sont en cycle d'école d'ingénieur (stage de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année), la majorité en stage de fin d'études, 31 sont en cours de préparation d'un diplôme de CAP à Bac +3. Enfin, 4 stagiaires effectuent une année de césure. Les diplômes préparés sont très variés et concernent différentes fonctions de l'entreprise.**
- 15 - Apprentis et stagiaires : formations ou charges de travail ?  
Les apprentis et stagiaires sont ici dans le cadre de leur formation en entreprise et non pour «passer» une charge de travail.  
Une offre à SPS de contrat en alternance Import/Export (B7018, site internet Safran) ressemble curieusement à une offre d'emploi. On peut se demander s'il s'agit de la description d'une formation en alternance ou de 3 postes à pourvoir ! Trois embauches en CDI semblent nécessaires d'après la description des missions confiées. De plus, l'offre parle de STAGIAIRE. Le futur apprenti ( ? ) stagiaire ( ? ) serait de toute évidence en surcharge d'activité, pour ne pas dire en surcharge de travail, et cela avec un statut au rabais. Épauler trois hauts responsables, c'est forcément trop pour les épaules d'une seule personne.  
Nous demandons que la direction fixe une mission RAISONNABLE pour un apprentissage ou un stage, et ceci dans le cadre d'une FORMATION.

Si une charge de travail est nécessaire, il faut alors effectuer un recrutement de salariés.

- R - L'offre de formation en alternance a été diffusée en s'inspirant des grandes missions du secteur à la recherche d'un contrat d'alternance. Cette recherche décrite correspond au souhait de faire participer l'apprenti(e) en commerce international aux différentes activités du service et/ou de faire découvrir les différents aspects de la vente à l'international, depuis l'élaboration d'une proposition export jusqu'à l'expédition d'un objet. Bien entendu, les missions confiées seront en rapport avec la formation initiale, celle préparée et le temps passé en entreprise.  
Par ailleurs, cette offre a été possible parce qu'un tuteur s'est engagé à accompagner le jeune en formation.**

16 - CDD

Deux postes de chef de projets sont proposés actuellement en CDD.  
Comment la direction peut-elle justifier, auprès de l'organisme accréditeur ISO9001, la qualification des personnes sous contrat à court terme (intérim ou CDD) au regard de certains travaux à très fortes responsabilités qui peuvent leur être confiés ?

- R - L'un des contrats est consécutif d'un congé maternité, l'autre est en lien avec un nouveau marché dans le secteur espace / industrie. Ce contrat présentant une part d'incertitude quant au marché moyen / long terme, un intérimaire a été recruté. Dans les deux cas, les personnes sélectionnées disposent de plusieurs années d'expérience dans la conduite de projet et ont donc toutes les capacités nécessaires.**

17 - ODG 2010

Lors de la dernière réunion, nous demandions que nous soient communiqués les Objectifs de Gestion par secteur.  
La question, pourtant simple, n'a manifestement pas été comprise. C'est pourquoi nous la reformulons.

- R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.**

CONDITIONS DE TRAVAIL / HYGIENE ET SECURITE

18 - Formulaire GEH

A quand des explications claires et précises pour remplir ce formulaire ?

- R - A ce jour, plus de 60 % des personnels ont retourné leur formulaire dûment complété.**

19 - Droits de retrait

Y a-t-il eu des droits de retrait posés depuis le début de l'année ?  
Si oui, dans quels secteurs ?

- R - Aucun droit de retrait depuis le début de l'année.**

20 Bâtiment 29A - labo salle 68

En avril, nous avons évoqué le système d'extraction des hottes aspirantes situé trop près de la toiture, les vapeurs étant réinjectées dans le local par le système de ventilation.

S'agissant de produits CMR, nous demandons que la DT/DI émise soit traitée dans les plus brefs délais. Fournir le délai.

**R - Suite à entretien avec les responsables du secteur, nous allons étendre la vérification sur l'ensemble des extractions en toiture et nous programmerons si besoin dans les meilleurs délais les modifications nécessaires.**

21 - Bâtiment 25N : accès

En février vous indiquiez qu'un chiffrage pour une réfection globale de l'escalier était en cours. Où en est-on actuellement ?

**R - Les travaux seront réalisés pendant la fermeture estivale (désamiantage, réfection du sol et peinture de la cage d'escalier).**

22 - Douches UMT

Suite à nos questions et au courrier du CHSCT, quand sera appliqué l'article R4228-9 du code du travail pour installer des mitigeurs eau chaude/eau froide individuels dans chaque douche ?

**R - En réponse à la note du CHSCT du 20 mai dernier, le responsable du service OHMN a adressé une réponse écrite aux membres du CHSCT le 4 juin dernier concernant le réglage de la température d'eau des douches de l'UMT, articulée en trois points :**

- 1) mesure de la température d'eau et sécurité / confort du personnel,**
- 2) possibilité de réglage de la température d'eau,**
- 3) vérification de la bonne réalisation de l'installation par une société spécialisée.**

23 - Salle informatique bâtiment formation 87

Un manque d'espace entre les postes (étroitesse des places assises et écran de derrière dans la tête) nous a été signalé. Nous demandons le réaménagement des salles informatiques concernées.

**R - Cette salle est spécifiquement équipée pour permettre d'accueillir des formations CATIA sur site. Elle est de ce fait très peu utilisée. Les formations bureautiques ont lieu au bâtiment 7 dans une salle aménagée confortablement. D'autres ont lieu au sein des organismes de formation.**

24 - Bâtiment 3 - Bureau 3-00-1-17

Pour les besoins de sa mission, un salarié est équipé d'un écran cathodique 22". Cet écran prend toute la place du bureau et se trouve situé trop près du collègue d'en face. Ergonomiquement, il paraît difficile de modifier l'implantation.

Nous demandons que soit investi un écran plat de même grandeur afin de respecter les consignes IGM 10-08-21 et MPA 10-11.

**R - La demande de modification du poste de travail précité fait l'objet d'une expression de besoin informatique en cours de traitement.**

**Après analyse, si les besoins de la mission du salarié le justifient, il sera doté d'un écran plat de taille adaptée.**

## 25 - Bâtiment 4 - Odeurs toilettes RdC

Dans votre réponse à notre dernière question en date 21 avril 2010 sur le sujet, il nous était répondu que le problème était identifié et des travaux réalisés en mai.

Peut-on avoir un peu plus de précisions ?

Pour information, en début de semaine 25, odeur persistante disparue après versement d'eau par un salarié du 4 dans le caniveau de vidange de la machine à nettoyer le sol.

**R - Les travaux d'étanchéité des tampons sont maintenant terminés, il ne reste que la condamnation de l'orifice pour vidange de la machine à laver (DT/DI engagée). Une fois cette dernière opération réalisée nous ne devrions plus connaître ces désagréments.**

## 26 - Grand nettoyage des ateliers

Le cahier des charges général sur le nettoyage va t-il être revu et dans quel délai ?

Nous demandons que soit pris en compte le nettoyage systématique des parties situées à plus de 1,50 m de hauteur, au moins annuellement.

En réponse à notre question n°18 du mois dernier, concernant plus particulièrement le bâtiment 28, la Direction répondait que toutes les demandes de nettoyage spécifiques qui sont adressées aux services généraux sont examinées, chiffrées et prises en compte.

A ce jour et concernant ces grands nettoyages, combien de demandes ont été formulées par bâtiment ou secteur, et combien seront effectuées ?

**R - Le cahier des charges a été revu en fin d'année 2009, avant le lancement de l'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de la prestation «nettoyage des locaux».**

**D'autre part, nous vous confirmons que les besoins de nettoyage spécifique «hors prestation contractuelle» sont à adresser aux services généraux par les responsables secteurs.**

**Pour la période de fermeture à venir les bâtiments suivants vont être nettoyés : BT19,24,30,33.**

## 27 - Bâtiment 1A R.d.c. : accès

Dans le couloir d'accès, devant les sanitaires femme 001-A-0-64., la moquette est non-fixée au sol, elle se soulève dans le sens du passage, il y un risque de chute.

Nous demandons une remise en état.

**R - Nous prenons en compte votre demande.**

## 28 - Rue de Touban

Concernant l'entrée du site, croisement véhicules/piétons, une proposition d'aménagement devait être faite dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre au CHSCT (mise en place d'un passage surélevé). Rappelons que nous avons déjà évoqué ce problème en septembre et novembre 2007 !

Le CHSCT a-t-il enfin reçu la proposition d'aménagement ?

**R - Cette demande est transmise au Président du CHSCT pour convenir d'une date de présentation du projet avant la fermeture d'été.**

## DIVERS

## 29 - Lettres d'avertissement

Depuis la dernière réunion des DP du 01/06/2010, y a-t-il eu des salariés ayant reçu une quelconque sanction ?

Combien de lettres de mise en garde ?

Combien de lettres de convocation à un entretien disciplinaire ?

Combien d'avertissement et/ou de mise à pied disciplinaire ?

**R - Aucune.**

## 30- Centres de Services Partagés

Le document «Conférences économiques 2010 Groupe Safran» fait état de la volonté de développer les services partagés pour les «fonctions support (Achats hors production, RH, Communication ... )»

1°) qu'y a-t-il derrière les trois petits points ?

2°) à SPS, quels sont tous les services potentiellement concernés par cette scission ?

3°) le volontariat sera-t-il la règle ?

4°) les fonctions support représentent plusieurs centaines de salariés. Pour ces salariés, leur lieu de travail, métier, fonction, contrat, statut et rémunération pourraient être impactés. L'ensemble des conditions de travail dans l'entreprise en serait alors bouleversé.

Vu l'ampleur du périmètre éventuel d'une telle restructuration, nous demandons une information claire, complète et transparente de la direction à ce sujet.

**R - Ce point relève des compétences du Comité d'Entreprise. Rappel : des présentations ont déjà été faites en Comité d'Entreprise ordinaire ou extraordinaire pour les CSP paye et la création de Safran Purchasing.**

## 31 - Support de présentation officiel SPS : Capteurs

Votre réponse, lors de la dernière réunion :

**R - La présentation Société est en cours de finalisation et intègre l'activité capteurs qui est régulièrement présentée en Comité d'Entreprise.**

Quel crédit accorder à cette réponse ?

Sous intranet DOMAINES \ Communication \ Publications SPS \ Présentation version française : le document a été mis à jour le 11 juin. L'activité Capteurs y est encore TOTALEMENT ABSENTE.

(sous L'ENTREPRISE \ Présentation , c'est l'ancien support qui est présenté )

Où est le respect pour les délégués du personnel, et pour le personnel dans son ensemble ?

Quelle image donne ainsi la société, à travers le document de présentation SPS, aux clients actuels des Capteurs, et aux clients potentiels ?

N'importe quelle direction serait fière de promouvoir ces produits de haute technologie installés sur Ariane, Vega, les satellites, etc...

Sans doute avons-nous une direction «atypique».

Nous redemandons une nouvelle fois de faire figurer la production de capteurs sur le document de présentation de la société.

**R - La présentation officielle de la société est celle présente sous : l'entreprise / présentation. Cette présentation intègrera l'activité capteurs.**

## 32 - Fiches de fonction

Nous demandons que les fiches de fonction, mises à jour récemment, soient accessibles sous intranet.

**R - Les fiches de fonction sont consultables sous intranet / espace privé / carrière, formation, mobilité / GPEC / fiche de fonction (consultation). La mise à jour est régulière.**

33 - Bilan social

Dans l'intranet, seul le bilan social 2008 est disponible. Nous demandons que le bilan social 2009 soit publié.

**R - Il sera publié, l'avis du Comité d'Entreprise ayant été émis.**

34 - Sous-traitance sur site

Votre réponse, lors de la dernière réunion :

23 - Sous-traitance sur site

Quel est le nombre de sous-traitants sur site au 30 avril 2010 ?

Quel est le nombre de sociétés concernées ?

Quelle en est la répartition par société ?

**R - Cette question relève de la compétence du Comité d'Entreprise.**

Cette réponse montre une conception aujourd'hui étreiquée des prérogatives des Délégués du personnel. À preuve la réponse exhaustive que vous nous faisiez en mai 2004 à une question du même ordre :

## 7 - Sous-traitance sur site

*Suite à notre question n°21 du mois dernier :*

Sur quels postes fixes et précis (attache + fonction) les personnels sous-traitants, détachés et intérimaires travaillent-ils?

Nous demandons la liste exhaustive.

**R - Rappel : nous vous communiquons à nouveau ci-après le nom des entreprises et le nombre maxi de personnes présentes sur le site dans le cadre des contrats passés.**

Entreprises	Nombre maxi de personnes / contrat	Observations	
Acom	2		
Artal	7		
Carlson	2		
Elyo Ocean	1		
Forclum	11	Travail en 3 x 8	4
Inecom	1		
Jardins Corbiac	3		
Labinal-Teuchos	6		
Lancry	6		
Metareg	14		
Onet nettoyage	34	Travail en 3 x 8	11
Onet logistique	26		
Optim	3		
Sanitra	1		
Sécurifrance	29	Travail en 3 x 8	10
Sobebo	1		
Sotril	2		
Transiciel	5		
	154		105

Quant aux intérimaires et détachés, une liste précise par secteur vous est remise chaque mois.

Pourquoi refusez-vous aujourd'hui de nous transmettre ces informations ?

**R - Depuis l'année 2004, nous affectons prioritairement les questions et les réponses qui en découlent à l'instance concernée en fonction de son domaine de compétence. Aussi, régulièrement un point concernant la sous-traitance est fait en Comité d'Entreprise.**

## 35 - PACS

La demande d'attribution de jours statutaires, évoquée en mai et juin 2009, pour les salariés devant se pacser, a-t-elle été traitée par le service Relations Sociales ?

**R - Aucune disposition dans nos accords d'entreprise ne prévoit l'attribution de jours statutaires pour les personnes qui se «pacsent». Toutefois, sur présentation de la convocation au tribunal, le temps passé (1/2 j) est payé.**

## 36 - Politique achats

La parité euro / dollar a évolué dans de fortes proportions. En conséquence, la politique Achats a-t-elle changé ? (les offres d'emploi d'acheteurs à SPS mentionnent encore les achats en zone \$)

**R - Les questions économiques relèvent de la compétence du Comité d'Entreprise.**

## 37 - Restaurant d'entreprise

Combien de repas sont servis en moyenne par jour ?

Combien d'extérieurs viennent déjeuner par jour ?

**R - Depuis le début de l'année 2010, 1 017 repas sont servis en moyenne par jour dont 819 pour des personnels SPS et 198 pour des extérieurs.**

## 38 - Questions diverses

## 39- Date de la prochaine réunion ?

**R - La prochaine réunion aura lieu le 21 juillet 2010 à 9 heures.**

## QUESTIONS SUD

### 1 - CDD

Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

**R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.**

**Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 3 juin dernier.**

### 2 - Intérim

Combien d'intérim présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)

**R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.**

**Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 3 juin dernier.**

### 3 - Détachés

Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

**R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.**

**Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 3 juin dernier.**

### 4 - Solidarité

Nous réclamons l'embauche de tous les précaires occupant des postes pérennes.

**R - Il n'est pas prévu d'embaucher tout le personnel temporaire.**

### 5 - Précaires

Combien de salariés en contrats précaires (CDD et Intérimaires) ont vu leur mission s'achever sans déboucher sur une embauche en CDI ?

du 01/01/2010 au 31/01/2010

du 01/02/2010 au 28/02/2010

du 01/03/2010 au 31/03/2010

du 01/04/2010 au 30/04/2010

du 01/05/2010 au 31/05/2010

du 01/06/2006 au 30/06/2010

Nous demandons de préciser les missions, secteurs, postes occupés et qualifications pour chaque précaire non embauchés en CDI

**R - En complément de la copie des annexes que nous fournissons tous les mois, nous faisons tous les mois le point en Comité d'Entreprise sur les temporaires prévus en sortie dans les six semaines et ceux arrivés depuis la dernière réunion de Comité d'Entreprise.**

### 6 - Dépassement des horaires légaux du temps de travail

Y a-t-il eu des dépassements des 10 h, 42 h et 48 h sur la période du 01/01/2010 au 31/05/2010 et si oui combien avec répartition dans les différents secteurs.

**R - Cette question fait l'objet de présentation au Comité d'Entreprise et relève de la commission de suivi de l'accord sur l'horaire individualisé.**

7 - Départ après 20h

Combien de salariés ont été enregistrés en sortie après 20h pour les périodes suivantes ?

du 01/01/2010 au 31/01/2010

du 01/02/2010 au 28/02/2010

du 01/03/2010 au 31/03/2010

du 01/04/2010 au 30/04/2010

du 01/05/2010 au 31/05/2010

du 01/06/2006 au 30/06/2010

**R - Pour les personnes au régime horaire :**

Mois	Nbre de salariés à l'horaire individualisé sortis après 20h
1	8
2	10
3	11
4	10
5	5
6	5
<b>Total</b>	<b>49</b>

8 - Transport en commun

L'information vers le personnel pour l'inciter à utiliser les transports en commun est incomplète et insuffisante, elle se résume à :

**Extrait de l'article 2 l'accord salariale de 2008**

**ARTICLE 2 Participation de l'entreprise aux frais de transport collectif (lieu de travail-domicile)**

Afin d'encourager l'utilisation des transports collectifs (Communauté Urbaine de Bordeaux/ SNCF pour la région Aquitaine) la direction prendra en charge le coût des abonnements «transport collectif» à hauteur de 50% de l'abonnement annuel, sur présentation des justificatifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 et pour une durée indéterminée.

Cette mesure concerne tous les salariés de Snecma Propulsion Solide y compris les salariés en contrat à durée déterminée. Toutefois, une condition d'ancienneté de 6 mois dans l'entreprise est requise pour pouvoir en bénéficier.

La direction communiquera aux salariés une notice explicative afin d'informer les salariés des conditions et des modalités de participation de l'entreprise aux frais de transport collectif (lieu de travail-domicile).

Aujourd'hui les modalités pratiques permettant de bénéficier de la prise en compte par l'entreprise de 50% du coût du transport ne sont pas expliquées.

Il existe entre autres plusieurs titre de transport :

Abonnement Cité'Pass mensuel : 38,50 €

Abonnement Cité'Pass annuel : 378 €

Tickarte 10 voyages : 10,30€

Tickarte 7 jours : 10,10€

Pour chacun des titres comment le remboursement est pratiqué ?

A quelle échéance ?

Sur présentation de quels justificatifs ? (tickarte 10 voyage, etc.) ?

Où doit-on remettre les justificatifs ?

A ce jour il n'y a aucun document dédié dans l'onglet «se déplacer» sur intranet.

Nous demandons également qu'une publicité active soit faite pour promouvoir les transports en commun avec des explications concrète.

Car aujourd'hui nous sommes dans l'incapacité d'atteindre le quota minimum de 30 personnes pour bénéficier de l'offre Cité'Pass entreprise.....

**R - Selon les dispositions de l'article 2 de l'accord salarial, la prise en charge de 50 % de l'abonnement annuel se fait sur présentation des justificatifs (abonnement, ticket,...) à l'administration du personnel pour traitement sur la paie du mois en cours.**

9 - Transport en commun, Mention sur le bulletin de paie

Il est prévu dans la circulaire du 28 janvier 2009 portant application de l'article 20 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 relatif aux frais de transport entre la résidence habituelle et le lieu de travail des salariés que :

"le montant de la prise en charge des titres d'abonnements ou des frais de carburant ou d'alimentation de véhicules électriques est mentionné sur le bulletin de paie."

Sous quel code la ligne apparaît sur le bulletin de paie ?

**R - Rubrique 507 : part employeur transport.**

10 - Transport en commun, exonération d'impôt

Il est prévu dans la circulaire du 28 janvier 2009 portant application de l'article 20 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 relatif aux frais de transport entre la résidence habituelle et le lieu de travail des salariés que :

"Les remboursements partiels du prix des titres d'abonnements sont exonérés d'impôt sur le revenu."

Comment cette disposition est mise en oeuvre à Snecma Propulsion Solide ?

Une déduction est-elle opérée dans la somme affichée sur la feuille remise pour la déclaration d'impôt ?

**R - La rubrique 507 se trouve en bas du bulletin, c'est un remboursement net, non soumis à cotisations sociales et non porté dans la base imposable.**

## 11 - Protection sociale complémentaire en entreprise

Aujourd'hui dans le cadre d'un contrat collectif à adhésion obligatoire les primes ou cotisations sont déductibles du salaire imposable pour les salariés.

Comment cette disposition est mise en oeuvre à Snecma Propulsion Solide ?

Une déduction est-elle opérée dans la somme affichée sur la feuille remise pour la déclaration d'impôt ?

**R - La prévoyance obligatoire petit risque et gros risque est traitée comme une cotisation donc déduite du net fiscal.**

## 12 - Panneau Affichage

Les travaux au bâtiment 18 sont terminés, nous demandons la remise en place des panneaux d'affichages des délégués du personnel qui étaient présents à l'entrée du bâtiment.

**R - Votre demande est transmise au département Relations Sociales.**

**Le choix de ne pas remonter les anciens panneaux a été fait avec le responsable du secteur et les relations sociales, une commande de nouveaux panneaux devrait être prochainement engagée.**

## 13 - Plan de charge OPUA

Le plan de charge du secteur OPUA intègre t-il le travail le samedi ?

Une présentation a-t-elle été faite au comité d'entreprise ?

**R - Le plan de charge n'intègre pas le travail le samedi de façon systématique. Cependant, en cas de besoin et à la demande de la hiérarchie, il est demandé à des opérateurs de venir le samedi afin de rattraper le retard accumulé suite à des pannes.**

**Cela est particulièrement le cas à l'ISOTEX où la reprise après travaux ne s'est pas déroulée comme prévue. Il a donc fallu rattraper le retard (en particulier pour les besoins des produits pour Arta5).**

**Les heures supplémentaires, y compris celles effectuées le samedi sont présentées tous les mois au Comité d'Entreprise.**

## 14 - Porte d'entrée du 1E

Cette porte est vétuste et a du faire l'objet récemment de plusieurs réparation de fortune. Nous demandons son remplacement.

**R - Nous effectuerons un contrôle et si le besoin est avéré nous programmerons un remplacement.**

## 15 - Matériel de nettoyage ONET

Nous demandons que le transport des machines de nettoyage entre les bâtiments soit réalisé avec du matériel adapté.

**R - Nous remontons votre demande au chargé d'affaires. Nous précisons néanmoins qu'il appartient à la société Onet et à ses représentants du personnel de traiter cette réclamation.**

## 16 - Bâtiment 1 - Alarme anti-intrusion

Durant une visite de sécurité au bâtiment 1E étage (le 09/06/2010 à 10h30), l'alarme sonore anti intrusion a été déclenchée 2 fois en présence de personnels dans les bureaux. Le niveau sonore était "d'au moins 115 dB", valeur indiquée par une personne du service sécurité présente sur les lieux lors de la visite. La puissance sonore est insupportable. Nous demandons que le niveau sonore des alarmes soit réduit à un niveau sans danger pour nos oreilles durant les horaires normaux de travail.

**R - Les alarmes sonores d'effraction sur les issues de secours de la zone CD du bâtiment 1 ont été changées. Désormais, le niveau sonore ne dépasse pas 85db.**

## 17 - Bulletin de paie

Nous demandons à connaître toutes les informations relatives (objet, règle et mode de calcul) des codes suivants :

108 Indem Trajet Franc

484 Comp. Dep France TA

649 All. Fam Depl Rg

**R - 108 Indem Trajet Franc : Rub I08 Indemnité de trajet basé sur le taux horaire du salarié**

**484 Comp. Dep France TA : Indemnité de déplacement prévue par la note BR 2010-02**

**649 All. Fam Depl Rg : Cotisation exclusivement employeur basée sur le brut fiscal 5.4%**

## 18 - Compte rendu de réunion plénière des CHSCT

Nous demandons que les comptes rendu de réunions plénières de CHSCT soient consultables sous intranet par tout le personnel pour les trois dernières années (2007, 2008, 2009) et l'année en cours.

**R - Nous transmettons votre demande CHSCT au département Relations Sociales afin d'étudier leur mise en ligne.**

## 19 - Permanence

Combien de demande de permanence ont été acceptées et refusées par secteur et en cas de refus quels sont les motifs ?

**R - Cf. réponse à la question CFDT n°2.**

## 20 - Entretien de carrière

Combien d'entretien ont été réalisés après la date butoir ?

**R - 97 % des entretiens annuels ont eu lieu dans les délais impartis, c'est-à-dire entre le 01/01/10 et le 30/04/10. Les 3 % restants concernent les personnes ayant refusé un entretien ou qui étaient absentes sur la période.**

## 21 - Réunion pendant le temps de repas à la cafétéria

Nous avons été informés et constatés qu'une hiérarchie convoque par lotus des salariés individuellement pour des réunions de travail à la cantine en tête à tête pendant le repas de midi.

Ce temps est-il un temps de travail ?

Ce temps est-il payé en heure supplémentaire ?

Ce temps donne t-il droit à un repos compensateur ?

Avant d'être obligé d'aller plus loin sur le sujet nous demandons que cesse ce genre de pratique.

**R - Nous avons rappelé à la hiérarchie de ne pas organiser de réunions pendant le temps de repas sur le lieu de repas.**

22 - Lettre d'avertissement

Combien de lettre d'avertissement ont été envoyées cours du mois de juin?

**R - Aucune.**

23 - Mise à pied

Combien de mises à pied ont eu lieu au cours du mois de juin ?

**R - Aucune.**

24 - Questions diverses

25- Date de la prochaine réunion

**R - La prochaine réunion aura lieu le 21 juillet 2010 à 9 heures.**